

Réunion du Conseil Communautaire 06.05.2014 à 20 h 15 à Is-sur-Tille

Compte-rendu

Liste des présents :

Présents : MM. MOYEMONT, MICHELIN, BIANCONE, BAUDRY, BOIRIN, STAIGER, CHAITEMPS, LAYE, DUPIN, DARPHIN, SAUVAGEOT, PERSIGNY, BRIGAND, LE BOURVA, DEHEE, , COLLET, LEHMANN, LAVEVRE, CHAUDRON, ROBIN, BOLDRINI, MONOT, PAQUET, POMI, BAUMANN, PERDERISET, SCHWEIZER, BUNTZ, GRADELET, USQUIN, MARCOUYOUX, DANIEL.

Mmes VIENOT, CHANUSSOT, SOLDATI, STAIGER, RABIET, PERRIER, CARDINAL, LETOUZEY, BILBOT, RONDOT, MALOUBIER, BONINO.

Personnes excusées :

MM. PASSEREAU, MONNETTE,
M. STOERCKEL (pouvoir à M. MONOT)

Personnes absentes :

M

Assistaient également à la réunion :

MM. REBEROL, MORTET, BAILLEUL, JUNG, BARD, et Mmes BACHELARD, ESTIVALET, (tous suppléants)

M. BARRIERE (Conseiller Général)

Rédaction : Véronique GOUDET, le 23 mai 2014

Validation : Luc BAUDRY, le 26 mai 2014

Diffusion : Délégués communautaires

23 communes, ensemble, dans l'action...

Parc d'activités du Seuil de Bourgogne – Til-Châtel – Relais petite enfance – Tourisme – Espaces jeunes – Voirie intercommunale – Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) – Service public d'assainissement non collectif (SPANC) – Les Halles d'Is-sur-Tille – Balayeuse intercommunale – Structure multi accueil – Enfance/Jeunesse – Portage de repas à domicile pour personnes âgées – Ecole de musique de la Covati – Accueils péri et extrascolaires

Luc Baudry, Président, ouvre la séance.

En préalable au conseil, il demande à ce que deux délibérations puissent être ajoutées à l'ordre du jour de ce conseil.

La première concerne la création d'un poste afin de remplacer un agent absent pour une durée indéterminée. Le conseil accepte à l'unanimité d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

La seconde concerne la demande de subvention relative à l'organisation du festival des cerfs volants, celui-ci étant programmé le 6 juillet prochain. Le conseil accepte à l'unanimité d'ajouter cette délibération.

1/ Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Le compte-rendu de la réunion du 17 avril 2014 est adopté à l'unanimité.

2/ Approbation du règlement intérieur

Le règlement intérieur qui avait été adopté lors du précédent mandat a été mis à jour notamment en ce qui concerne les commissions de travail.

Il précise également que

- le Conseiller Général du canton et le percepteur seront destinataires, à titre d'information, des convocations du conseil communautaire.
- les commissions pourront être ouvertes à des experts en fonction des sujets traités.

Le règlement intérieur de la Covati est adopté à l'unanimité.

3/ Désignation des membres des différentes commissions

Délibération 44/2014

Vu le règlement intérieur adopté le 6 mai 2014 et notamment son article 7,

Le Président précise que les commissions sont chargées de préparer les décisions du bureau ou du conseil communautaire et ne sont pas dotées d'un pouvoir décisionnel.

Neuf commissions ont été créées, elles seront présidées par les vice-présidents.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,

DESIGNE comme suit les représentants des différentes commissions :

TOURISME, CULTURE, COMMUNICATION

Président : Thierry DARPHIN (1er vice-président)

MM. MARCOUYOUX, CHAUTEMPS, POMI

Mmes SOLDATI, RABIET, VIENOT,

FINANCES, BUDGET, PROSPECTIVES

Président : Christophe MONOT (2^{ème} vice-président)

MM. GRADELET, PAQUET, LEHMANN, DUPIN, BOIRIN

Mmes CHANUSSOT, ESTIVALET, LETOUZEY

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI

Président : Jean-François BRIGAND (3^{ème} vice-président)

MM. GRADELET, PERSIGNY, USQUIN, STOERCKEL, CHAUDRON, LEHMANN, DARPHIN

AFFAIRES SOCIALES, SOLIDARITE, PERSONNES AGEES, MOBILITE

Président : Michèle CHANUSSOT (4^{ème} vice-président)

M. STOERCKEL

Mmes CARDINAL, SOLDATI

TRAVAUX, VOIRIE, BATIMENTS, MATERIEL COMMUNAUTAIRE

Président : Jean-Denis STAIGER (5^{ème} vice-président)

MM. BOIRIN, PAQUET, BIANCONE, ROBIN, LAVEVRE, BARD, LAYE, BOLDRINI

Mme CHANUSSOT

ENFANCE JEUNESSE, SCOLAIRE

Président : Cécile STAIGER (6^{ème} vice-président)
MM. SCHWEIZER, BUNTZ, PERDERISET, MARCOUYOUX, BAILLEUL, DARPHIN
Mmes MALOUBIER, PERRIER

ENERGIES RENOUVELABLES, AERODROME

Président : Marc CHAUTEMPS (7^{ème} vice-président)
MM. SCHWEIZER, POMI, BUNTZ, LEHMANN, MARCOUYOUX, MOYEMONT, DUPIN, DEHEE, BOLDRINI

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Président : Marc CHAUTEMPS (7^{ème} vice-président)
MM. DANIEL, BOLDRINI, JD STAIGER, POMI

EQUIPEMENTS SPORTIFS, SPORT

Président : Gaël LE BOURVA (8^{ème} vice-président)
MM. PAQUET, PERDERISET, BAILLEUL, POMI
Mmes SOLDATI, CARDINAL

Le Président précise que ces commissions peuvent être ouvertes sur demande à des conseillers municipaux des communes membres à raison d'une personne par commune en plus des délégués communautaires afin de travailler efficacement.

4/ Désignation des membres du conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme

Délibération 45/2014

Vu la délibération du 8 décembre 2009 approuvant les statuts de l'office de Tourisme et précisant que la régie est administrée sous l'autorité du Président et du conseil communautaire par conseil d'exploitation,

Ce conseil d'exploitation est composé de neuf membres répartis en deux collèges :

- cinq conseillers communautaires
- quatre représentants des professions et activités intéressées par le tourisme

Il rappelle que les membres sont nommés par le conseil communautaire sur proposition du président de la communauté de communes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,

DESIGNE comme suit les membres des deux collèges qui composeront de conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme :

⇒ **Conseillers communautaires**

M. DARPHIN Thierry
Mme SOLDATI Christine
M. MARCOUYOUX Frédéric
Mme RABIET Françoise
Mme VIENOT Elisabeth

⇒ **Représentants professions et activités tourisme**

M. PETIT Jean-Gabriel
M. PERRAT René
M. GARREAU Jean ou son successeur en tant que Président de l'Aéroclub Val d'Is
M. BAUSSANT Yves

5/ Ecole de musique : désignation des représentants au conseil d'établissement et à la commission musique

Délibération 46/2014

Le président expose :

Une convention de partenariat régissant les missions, le fonctionnement et les modalités financières de l'école de musique a été signée à la rentrée 2012 avec les communautés de communes de Selongey et des Sources de la Tille.

La convention stipulant que l'école de musique est dotée d'un conseil d'établissement et d'une commission musique, il y a lieu de nommer les représentants au nombre de deux par organe.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,

DESIGNE les représentants de la Covati **au Conseil d'Etablissement** de l'école de musique comme suit :

- ✓ M. Thierry DARPHIN
- ✓ Mme Françoise RABIET

DESIGNE les représentants de la Covati **à la Commission musique** comme suit :

- ✓ Mme Elisabeth VIENOT
- ✓ Mme Françoise RABIET

6/ Désignation des représentants à différents organismes

Délibération 47/2014

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DESIGNE comme suit les représentants aux différents organismes auxquels la COVATI adhère ou participe :

COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE

Mme Michèle CHANUSSOT est élue à l'unanimité,

DELEGUE E-BOURGOGNE

Sont élus à l'unanimité

Titulaire : Mme Françoise RABIET

Suppléant : M. Pascal PERSIGNY

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE :

M. Gilles BIANCONE est élu à l'unanimité

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE SOCIAL DE LA TILLE ET DE L'IGNON :

Sont élus à l'unanimité

Titulaires

Mme Michèle CHANUSSOT

Mme Cécile STAIGER

Suppléants

M. Raynald STOERCKEL

Mme Christine SOLDATI

7/ Désignation des représentants pour des actions du Pays Seine et Tilles

Le Président explique que dans le cadre des actions menées à l'échelle du Pays, il y a lieu de nommer des représentants qui participeront aux différents comités de pilotage.

Comité de pilotage du Plan Climat Energie Territorial (PCET) :

M. Frédéric MARCOUYOUX

M. Marc CHAUTEMPS

Comité de pilotage Habitat :

M. Luc BAUDRY

M. Thierry DARPHIN

8/ Indemnité des élus

Délibération 48/2014

VU l'article L 5211-12 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2004-615 du 25 juin 2004 relatif aux indemnités de fonctions des présidents et vice-présidents des établissements publics de coopération intercommunale mentionnés à l'article L. 5211-12 du code général des collectivités territoriales et des syndicats mixtes mentionnés à l'article L. 5721-8 du même code.

Considérant qu'il y a lieu conformément à l'article L 5211-12 du CGCT de fixer par délibération les indemnités de fonctions du Président et des vice-présidents suite à l'installation du conseil communautaire,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,

FIXE l'indemnité du Président à 60 % de l'indemnité maximale à laquelle il a droit sachant que celle-ci est calculée sur la base de l'indice brut 1015.

(Indemnité maximale : valeur au 1^{er} avril 2014 - 3 801.47 € x 48.75 % pour un EPCI dont la population est comprise entre 10 000 et 19 999 habitants soit 1 853.22 € brut)

FIXE l'indemnité des Vice-présidents à 60 % de l'indemnité maximale à laquelle ils ont droit sachant que celle-ci est calculée sur la base de l'indice brut 1015.

(Indemnité maximale : valeur au 1^{er} avril 2014 - 3 801.47 € x 20.63 % pour un EPCI dont la population est comprise entre 10 000 et 19 999 habitants soit 784.24 € brut)

DIT que les indemnités seront versées de la même manière aux huit vice-présidents.

PRECISE que des crédits budgétaires prévus seront réajustés lors d'une prochaine décision modificative.

PRECISE que les indemnités seront versées au Président et aux vice-présidents à compter du 18 avril 2014, date de l'installation du Conseil Communautaire.

9/ Indemnité du receveur

Délibération 49/2014

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services déconcentrés de l'Etat ou des établissements publics de l'Etat.

Vu l'arrêté ministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services déconcentrés du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux.

Vu l'intérêt de cette assistance,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,

DECIDE d'accorder à Monsieur Eric DE LAMBERTERIE, Receveur Municipal, l'indemnité de conseil au taux de 60 %.

DIT que les crédits sont prévus à l'article 6225 du budget communautaire.

PRECISE que, sans décision contradictoire prise par délibération, cette indemnité est acquise au comptable pour toute la durée du mandat du conseil communautaire.

10/ Délégation au Président

Délibération 50/2014

L'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit la possibilité de donner délégation au président d'une partie des attributions de l'organe délibérant.

Dans un souci d'efficacité et de bonne administration,

Considérant qu'il revient au conseil communautaire de définir l'étendue des délégations consenties ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,

DECIDE de confier au Président, pour la durée de son mandat, les délégations suivantes :

- La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 90 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférents ;
- La création des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services ;
- L'acceptation des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires, avocats, avoués, huissiers de justice, experts.
- Intenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice ou de la défendre dans les actions intentées contre elle.

PREND ACTE que le Président sollicitera l'avis de la ou des commissions concernées et du bureau avant de statuer sur les dossiers revêtant une importance particulière,

PREND ACTE qu'il rendra compte, à chacune des réunions obligatoires, des décisions prises dans le cadre des délégations consenties, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales.

11/ Remplacement du technicien voirie, Spanc

Le Président explique que le technicien chargé de la voirie et du SPANC est absent pour raison de santé depuis un mois et demi et ce pour une durée indéterminée.

Afin que les missions qui lui sont confiées habituellement puissent être menées à bien, un poste doit être créé pour recruter une personne susceptible de le remplacer.

Délibération 51/2014

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,

DECIDE la création, à compter du 15 mai 2014, d'un poste de technicien non titulaire à temps complet.
Ce poste est créé conformément à l'article 3.1° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

DIT que l'agent sera rémunéré au 5^{ème} échelon de la grille de technicien indice brut 374 indice majoré 345.

AUTORISE le Président à signer le contrat correspondant.

DIT que les crédits seront prévus au budget 2014 lors d'une prochaine décision modificative.

12/ Demande de subvention pour l'organisation du festival des cerfs volants

Délibération 52/2014

Le Président explique que la Covati en partenariat avec la Commune d'Is-sur-Tille organise pour la seconde fois le Festival des cerfs volants.

Cette manifestation aura lieu le dimanche 6 juillet 2014 sur le site de l'aérodrome de Til-Châtel.

Il est prévu différents spectacles avec vol de nombreux cerfs volants en musique.

Des ateliers de fabrication de cerfs volants ainsi qu'une école de pilotage sont également prévus au programme. Tout au long de la journée, une présentation d'un jardin du vent d'éoliennes multicolores aura lieu. Un stand de vente de cerfs volants sera également installé.

Le budget alloué à l'organisation de cette manifestation s'élève à 6 500 €.

Le financement est prévu comme suit :

Subvention Conseil Général	2 000 €
Fonds propres Covati	4 500 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,

AUTORISE le Président à demander une subvention au Conseil Général d'un montant de 2 000 €.

13/ Point sur les rythmes scolaires

Cécile Staiger, vice président chargé de l'enfance jeunesse, fait le point sur les difficultés de la mise en place des rythmes.

Christian Charlot, donne des informations sur l'avancement de la démarche. (power point joint)

Le Président précise qu'il faut regarder ce qu'il est possible d'aménager au niveau des cadres horaires pour les rapprocher au plus près de ce qui existait. Les communes peuvent prendre la décision de revenir sur les cadres horaires, sachant que ceux-ci doivent être validés en conseil d'école.

14/ Questions diverses

Prochaines réunions :

Bureau le 26 mai

Conseil communautaire le 16 juin à Tarsul

Intervention de Jean-Denis Staiger :

Travaux d'entretien de voirie : une réunion sera programmée à l'attention des maires avec la société Eiffage, titulaire du marché, afin d'organiser les travaux d'entretien de voirie.

Balayage intercommunal :

La convention de mise à disposition du conducteur se termine fin juin.

Afin qu'une consultation puisse être lancée pour le balayage, les communes devront donner le nombre d'interventions qu'elles souhaitent.

Entretien des chaufferies : un état des lieux sera effectué afin de lancer une consultation pour un contrat d'entretien à l'échelle du territoire.

Intervention de Christophe Monot :

Commission finances : des experts pourront participer à cette commissions, notamment Patrice Raymond. Le percepteur est d'accord pour nous apporter son concours.

Intervention de Jean-François Brigand :

Il remercie Luc Baudry pour l'avoir sollicité en tant que vice-président.

Il remercie également les maires ainsi que les autres délégués qui lui ont fait confiance et ont voté en sa faveur.

Il précise qu'il restera à l'écoute de toutes les suggestions.

Intervention de Marc Chautemps :

Projet éolien : l'armée qui utilise l'aérodrome de Tilchâtel pour des sauts en parachute a émis une réserve sur le projet. La convention autorisant les sauts arrive à terme en septembre prochain. Elle ne sera peut-être pas renouvelée.

Daniel Lavèvre précise que les pistes de l'aérodrome avaient été refaites à neuf par l'armée et qu'il faut demander des précisions avant de renouveler ou non la convention.

Marc Chautemps indique qu'un courrier sera envoyé afin de demander des précisions sur le motif de l'avis défavorable donné sur le projet éolien.

SPANC : L'agence de l'eau a donné des précisions concernant les subventions allouées aux particuliers pour la réhabilitation des assainissements non collectifs. Le territoire devra être divisé par secteur, et 10 projets minimum devront être présentés à chaque fois par secteur.

Intervention de Michèle Chanussot :

Des informations concernant le portage des repas à domicile et le transport à la demande seront données au prochain conseil.

Alain Gradelet informe les membres que la micro crèche de Tilchâtel gérée sous forme associative demandera une subvention à la Covati. La Covati alloue une subvention à la micro crèche de Marsannay-le-Bois.

La séance est levée à 21 h 45